



Mairie de La Roque Alric

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

☎ 04 90 62 96 71
mairie@laroquealric.fr

Arrêté permanent n° 2022-10 Autorisation de voirie

Le maire de la commune de LA ROQUE ALRIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n°96-14 du 6 février 1996,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113 2,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les règles de conservation et de surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 12/04/2022, de la société CPCP-Télécom, 15, Traverse des Brucs, 06560 Valbonne (Alpes-Maritimes), pour implantation et remplacement de poteaux télécom.

ARRETE

Article 1 : la société CPCP-Télécom est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer les travaux énoncés ci-dessus sur la commune de La Roque Alric à compter du mercredi 11 mai 2022 et jusqu'au samedi 31 décembre 2022.

Article 2 : Dans un délai de 5 jours ouvrés avant d'entreprendre les travaux, la société CPCP-Télécom devra présenter à la mairie une demande conforme avec cerfa complété et plan de situation à l'appui.

Article 3 : La société CPCP-Télécom devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire du chantier en cours et sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

Article 4 : Dès la fin du chantier, la société CPCP-Télécom évacuera tous les décombres

et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à La Roque Alric,

Le 11/05/2022

Le Maire



José LINHARES